



27^{ème} édition

PROPOSITION DE LOI

visant à favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes.

PRÉSENTÉE PAR LES

Élèves de la classe du CM2 Tamanu de Yann MOUËLLO,
École primaire de Teavaro
Île de Moorea
Polynésie française

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le constat est malheureusement partout pareil : les jeunes, comme nous, sont « accro » à leur smartphone, ce qui les éloigne considérablement d'une pratique sportive journalière, voire même hebdomadaire. Nous avons lu et étudié que l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (ONAPS) avait dit que l'inactivité physique et la sédentarité modifiaient nos modes de vie. Cet Observatoire parle même de « *bombe à retardement sanitaire* » !

Il est donc devenu urgent de nous permettre d'avoir accès plus facilement à un mode de vie actif car nous savons bien que les bénéfices d'une activité physique et sportive régulière sont maintenant démontrés. Pour exemple, une brochure de l'UNESCO « *Le sport : un investissement minimal pour un bénéfice maximal* » nous dit qu'une activité physique quotidienne peut réduire l'obésité et la dépression de 30 % ou encore que cela améliore les fonctions cérébrales et les résultats scolaires de 40 % notamment. Alors pourquoi on ne fait pas plus d'activité physique ?

En Polynésie française, à Moorea, la pratique sportive est très loin d'être accessible à tous les jeunes, sauf à l'école avec nos 3h hebdomadaire certes, mais très peu d'entre nous pratiquent une activité en club par exemple (d'après notre enquête au sein de notre école, sur 197 élèves du CP au CM2, seuls 24, soit 12%, sont inscrits dans un club sportif). Pourquoi ? Manque d'argent des familles pour payer des inscriptions à leurs enfants ; manque d'infrastructures pour faire du sport ; manque de moyens de transport ; manque de choix dans les activités proposées ; manque de personnes ayant fait des études dans le sport pour nous apprendre.

Nous avons constaté qu'il ne faut pas oublier aussi que vouloir faire de la compétition ou rechercher les meilleurs résultats, performances, c'est bien, mais qu'il n'y a pas que cela. L'une des principales motivations pour pratiquer une Activité Physique et Sportive est aussi ... le plaisir, car nous apprenons à connaître notre corps, à faire bouger notre corps, à l'entraîner, à en prendre soin pour qu'il dure longtemps. C'est un motif d'équilibre personnel. Que ce soit en pratiquant un sport connu (football, rugby, tennis, judo, ...), une simple activité physique (marche, vélo, ...) ou un sport cérébral (échecs). Que ce soit individuellement ou collectivement. Que ce soit mixte ou avec des personnes porteuses de handicap.

De plus, faire du sport, bouger ou faire de l'activité physique régulièrement permet d'apprendre des valeurs essentielles pour notre vie de tous les jours (respect, fierté, confiance en nous et en les autres, égalité, tolérance, responsabilité, ...).

Nous avons compris aussi que si on fait du sport dès le plus jeune âge, nous serons en pleine forme, moins malades, moins obèses, moins diabétiques et donc on ira moins souvent chez les médecins une fois adulte. Cela coûtera alors moins cher pour la Santé en général.

Nous permettre, à nous les jeunes, d'avoir accès à la pratique sportive plus facilement doit donc être un objectif majeur de Santé Publique. Cela doit devenir une priorité pour nos politiques afin de permettre à la jeunesse, et donc les adultes de demain, de s'épanouir.

Article 1^{er}

Chaque école, collège, lycée et université devront avoir accès, à pied, à une salle omnisport et/ou un stade. Ces infrastructures pourront servir aux associations et clubs mais les établissements scolaires seront prioritaires sur les plannings.

Article 2

Tout au long de la scolarité, les établissements scolaires devront proposer une découverte et pratique obligatoire des différents groupes d'activités sportives : classiques (football, volley, basket, tennis, natation, ...), non classiques (surf, skate, ski, roller, course d'orientation, cirque, ...), handisports (moteur, visuel, auditif, ...) et sports cérébraux (échecs, ...).

Article 3

Pour réussir la promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive, l'État devra augmenter les formations universitaires « sérieuses » dans la filière de l'Éducation sportive afin d'avoir du personnel qualifié, en tant qu'intervenant, dans les écoles afin d'accompagner les plus jeunes.

Article 4

Dans un souci de Santé publique, une taxation sera mise en place sur tous les produits « avec sucres ajoutés » (boissons gazeuses, bonbons, ...) afin de financer, en partie, les articles précédents.